

Journées MAS-FAM-FV-FH (EAM ET EANM)

VIENS CHEZ MOI,

J'habite en établissement

Interroger la place de l'habitant
dans son lieu de vie



Nouvelles dates

08/10 NOV 2021
TOULOUSE

Centre de Congrès Pierre Baudis

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS
CREAI
ORS
OCCITANIE

ANCREAI



Le CREAI-ORS Occitanie et l'ANCREAI coorganisent les 34^{es} Journées nationales de formation des personnels de MAS, FAM, Foyers de vie et Foyers d'hébergement

Dans notre secteur, on a coutume de parler de «chez soi» lorsqu'une personne habite à son propre domicile, souvent en opposition au fait d'être «hébergé» en établissement. La logique inclusive sous-tend souvent que vivre «chez soi» est de pouvoir vivre à son domicile au sein de la cité. Pourtant, la réalité est différente.

Ces journées nationales des établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap visent à développer l'idée qu'habiter «chez soi» est également possible en établissement.

Les personnes habitent dans les établissements spécialisés. Les «personnes accueillies», en réalité, ce sont nous, les accompagnants, les professionnels, qui ne faisons que passer. Notre chez nous est ailleurs. Ce postulat est à l'origine de nombreuses questions qui se posent concernant l'accompagnement. Si la personne est chez elle, «jusqu'où je vais ?», voire «de quoi je me mêle ?» car finalement chez soi, «on fait un peu ce que l'on veut».

Cela pose de vraies questions pour un chez soi en établissement. Cela nous conduit à revisiter l'éternel paradoxe qui consiste à devoir allier liberté de circulation, liberté de choix (comme cela est indiqué dans le cadre légal), avec l'exigence (elle aussi inscrite dans la loi) de protection des personnes vulnérables. La question de l'individualisation au sein d'une structure avec des règles collectives est elle aussi à revisiter à la lueur de cet objectif du «habiter (véritablement...) chez soi en établissement».

Fort de ce postulat, pour aller au-delà d'une formule et d'un principe énoncé, ces journées s'efforceront de regarder de quelle façon la logique inclusive actuellement promue, «inclue» justement les établissements dits d'hébergement. Cela sera peut-être l'occasion également de mieux valoriser et reconnaître les différents métiers qui œuvrent au quotidien à cet objectif au sein de ces établissements.

Ces journées devront notamment permettre de clarifier ce « qu'habiter » veut dire et devront préciser les conditions de réussite. Elles auront ainsi vocation à relier cet objectif du «habiter chez soi» avec d'autres notions et pratiques connexes comme le pouvoir d'agir des personnes, basé sur leurs capacités d'autodétermination plus que sur leurs incapacités.

Les professionnels de ces structures le savent bien : ce savant dosage entre les deux bouts de ces paradoxes ou doubles exigences, nous amènera forcément à réfléchir à la notion de prise de risque et de responsabilité. Qui prend le risque ? Qui est responsable ? Quel dommage est acceptable ?

L'habitant est l'acteur de sa vie et donc de sa santé. Aussi, en sous-partie de ces questions transversales à tous les types d'établissements concernés par ces journées, une question récurrente devra être approfondie : celle de la gestion et du suivi de la santé de la personne concernée. Au-delà de bien cerner ce que ce terme gigogne recoupe, ces journées devront sans doute aider à distinguer les problématiques rencontrées et les solutions apportées selon que l'on est un EAM ou un EANM..., la distinction entre ces deux nouvelles catégories de nos autorisations étant justement le M de «médicalisé»...

Enfin, ce habiter chez soi en établissement devra également descendre au plus près des spécificités de chaque type d'établissement : soit spécificité de public (ex : polyhandicap, handicap psychique, TSA, PHV...), soit spécificité d'autorisation et de niveau d'autonomie des «habitants» (MAS-FAM, FV, FH...).

Habiter, c'est la somme des insignifiants de la vie quotidienne qui devront être interrogés dans la dialectique entre la liberté d'agir, les fonctionnements collectifs, l'envie, la capacité et les besoins des personnes ainsi que les réponses à adapter ou à inventer.

Comité de Préparation

ASCOLA Lysiane, FV Le Pla des Oliviers – Val de Sournia 66

BAILLY Corinne, MAS et EAM de Montfloures – APEAI Ouest Hérault 34

BARBIN Mylène, EAM Les IV Seigneurs – ADAGES 34

CALERO Claude, MAS La Lasse – ARTES 30

DOS SANTOS Ludovic, Résidence Vivre Ensemble – FV Vivre Ensemble 31

FRAYSSE Antoine, ANCREAI

GARCIA Claire, MAS Georges Delpech – FAJ Périole – ASEI 31

GAUZIN Nathalie, FV de Colomiers – YMCA 31

LACOME Marc, FV de Colomiers – YMCA 31

RAZAT Marie-Claude, MAS-FAM-FV-FH – ADAPEI 65

RIBA Yvonne, Maison du Bois Joli – UNAPEI 66

SUDÉRIE Guillaume, CREA-ORS Occitanie

TARIOL Patrick, MAS Auguste Valats – ASEI 65

TURBET DELOF Sandrine, FV Les Cascades – SAVS 31– SAVS 32 – APF France Handicap 31

VANDAMME Frédéric, MAS L'Orri – Joseph Sauvy 66

VENISSE Géraldine, EAM Les Massagues – UNAPEI 30

VIGNE Nathalie, MAS Externalisée – ARTES

ZANIN Valérie, MAS Le Bosquet – ADAPEI 65

PROGRAMME

VUE D'ENSEMBLE DES JOURNÉES

Lundi 8 novembre 2021

12h00 – Accueil public / Émargement, remise des mallettes et badges – café

14h00 – Introduction des journées

Habiter entre vulnérabilités et pouvoir d'agir.

Intervenants pressentis : Charles Alezrah, Président du CREA-ORS Occitanie | Emmanuelle Jouet, Chercheuse en sciences de l'éducation et de la formation, GHU Paris psychiatrie & neurosciences

14h30 – Conférence plénière

Habiter en établissement : expériences d'ici et d'ailleurs.

Intervenant pressenti : Christian Laval, professeur de sociologie à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense. Nanterre La Défense.

16h00 – Table ronde

La logique inclusive au sein des établissements et au-delà.

Vidéo de professionnels, de personnes concernées, commentée et analysée par un expert.

Intervenant pressenti : Dominique Depenne, Docteur en sociologie et sociologie politique, formateur-responsable à Buc-Ressources

17h30 – Cocktail de bienvenue

Mardi 9 novembre 2021

08h00 – Émargement, accueil café

09h00 – Plénière

Parcours de santé, organisation des services, libre choix de la personne, questions éthiques, réponses complexes.

Intervenant pressenti : Pascal Jacob, fondateur de l'association Handidactique et initiateur de la Charte Romain Jacob

10h30 – Pause

11h00 – Plénière

Prise de risques, entre l'acceptation des dommages et responsabilité.

Intervenant pressenti : François Vialla, Professeur à l'Université de Montpellier, Centre Européen d'Études et de Recherche Droit & Santé, UMR5815

Mardi 9 novembre (suite)

12h30 – Déjeuner sur place

14h00 > 16h00 ATELIERS

14h00 – 1 atelier au choix/personne/ 1^{ère} séance

1. Le quotidien dans une MAS, entre liberté des résidents et contraintes institutionnelles
2. La place des aidants, au sein de l'établissement et en dehors
3. Soutenir les souhaits et désirs de la personne accompagnée, mais comment décrypter ?
4. Foyer de vie, foyer d'hébergement, construire son habiter à partir d'une notification MDPH et une aptitude au travail
5. Habiter un établissement, vivre dans un territoire
6. Travailler en établissement : conjuguer les écarts entre représentations, formations, pratiques et les possibles d'intervention

16h00 – 1 atelier au choix/personne/ 2^e séance

Parmi les 6 propositions ci-dessus

Mercredi 10 novembre 2021

08h00 – Émargement, accueil café

09h00 – Restitution des ateliers

Synthèse des travaux distincts du 09/11 à partir d'éléments graphiques

09h30 – Film et table ronde

Témoignage d'une personne présentant où elle vit et où elle a vécu

Table ronde réunissant professionnels, personnes accompagnées et familles

11h00 – Conclusion et perspectives

Conclusion : rapport d'étonnement d'un grand témoin

12h00 – Clôture des journées

ATELIER 1

Le quotidien dans une MAS, entre liberté des résidents et contraintes institutionnelles

ANIMATRICES : Valérie ZANIN / Corinne BAILLY

Pour une personne accompagnée en MAS, le quotidien de vie constitue chaque moment de son parcours de vie, parcours de vie qui doit être au sens des Recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) dans une qualité de vie.

Cette qualité de vie, l'OMS la définit comme « *la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement* ».

Une proportion importante des personnes accueillies en MAS ou en FAM est en situation complexe de handicap. Le décret du 20 mars 2009 (article D. 344-5-1 du Code de l'action sociale et des familles) indique que « *ces personnes présentent une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne* ». Elles sont en situation de grande dépendance ou de grande vulnérabilité, et ont besoin d'un accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne et pour communiquer.

Trois éléments rendent compte de l'exigence d'une réflexion éthique qui fonde l'action des professionnels dans le secteur social et médico-social :

- la **vulnérabilité** des personnes accueillies ou accompagnées et les situations problématiques qui en découlent,
- l'**articulation entre les dimensions individuelles et collectives** dans le travail d'accompagnement et l'intervention de professionnels relevant de disciplines différentes,
- le **caractère évolutif** du travail médico-social dans l'accompagnement au quotidien.

« **Une réflexion éthique vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées** »¹.

Il faut sans cesse évaluer ce qui est de l'ordre de la contrainte, de l'empêchement, de l'interdit, de la sécurité ou des besoins essentiels et ce qui est de l'ordre du désir, du projet, du souhait, des attentes.

La vulnérabilité des personnes accompagnées en MAS pose la question du soin, qui doit s'articuler avec les autres besoins de la personne tels que la vie sociale, la citoyenneté, les activités dans une approche globale, autrement dit écologique.

De nombreux principes sont en tension, ainsi qu'en témoignent par exemple les couples suivants :

- capacité et vulnérabilité,
- liberté et sécurité,
- protection et émancipation (autonomie),
- prévention et correction des effets de l'exclusion,
- individualisation de l'accompagnement et recherche de la cohésion sociale,
- exercice de la citoyenneté et mise en œuvre de mesures contraintes,
- personnalisation de l'accompagnement et règles de la vie collective.

L'objectif de cet atelier sera de développer une réflexion pour à la fois identifier l'ensemble des questionnements et les leviers pour agir : interdisciplinarité et coordination des professionnels, projet personnalisé, évaluation des besoins des personnes, soutien à la communication, l'expression, la participation, compréhension de l'environnement...

La base des échanges aura comme point de départ les Recommandations de bonnes pratiques professionnelles et s'appuiera sur des présentations de cas. Il sera question de travailler la gestion des paradoxes qui ne se posent pas de la même manière selon les profils cliniques mais qui doivent se traiter sur le même plan éthique dans une volonté de soutien des capacités et la défense des droits.

¹. Définition retenue par l'ANESM dans la RBPP - Définition de J.-J. NILLÈS, prenant en compte des travaux de A. BADIOU et de P. RICOEUR



ATELIER 2

La place des aidants, au sein de l'établissement et en dehors

ANIMATEURS : Claude CALERO / Claire GARCIA

Habiter en établissement, c'est vivre dans un environnement particulier. Entourées au quotidien par des professionnels, les personnes construisent aussi leur rapport au monde et leur équilibre personnel dans la qualité des liens établis avec leurs pairs et leur famille.

Vivre en établissement, c'est parfois être accompagné par une équipe de professionnels pendant des dizaines d'années. Mais il ne faut pas se tromper, ces liens si particuliers que les professionnels tissent avec les personnes seront toujours différents de ceux qui les lient avec les membres de leur famille, quelle que soit l'empathie des professionnels. Sur ce point, les professionnels sont très au clair. Ils appréhendent d'ailleurs le rôle indispensable des aidants qui accompagnent leur proche à partir d'un savoir profane mais expérientiel très précieux. La difficulté est alors de faire vivre en harmonie la place et le rôle de chacun autour de la personne.

Autrement dit, pour des personnes en situation de handicap, le rapport aux autres, aux pairs et aux aidants est nécessaire et indispensable. Accompagner les personnes nécessite de prendre en compte cet aspect et de l'animer. La communication avec l'entourage, la construction de la confiance entre intervenants professionnels et aidants, l'ajustement de la posture pour que chacun soit à la bonne distance est un travail permanent, d'une technicité fine mais souvent peu formalisée.

Utiliser des outils de communication et de transmission sur le quotidien des personnes dans le respect de leur volonté, associer les familles à la construction du Projet Personnalisé, animer le Conseil de Vie de Sociale sont autant d'enjeux clés à la réussite de ces coopérations.

Parfois des espaces sont nécessaires pour soutenir les accords, travailler les oppositions, traiter les incompréhensions entre l'ensemble des personnes qui forment l'entourage de la personne concernée. Se surajoutent les problèmes de distance géographique mais aussi l'avancée en âge des personnes et des aidants eux-mêmes.

L'objectif de cet atelier sera de traiter ces enjeux autour de la rencontre entre les savoirs expérientiels des proches et des savoirs professionnels. Faisant l'hypothèse que cette complémentarité des regards, des évaluations, des solutions est un atout pour le soutien des capacités des personnes, leur épanouissement et le maintien ou le gain de compétences.

Pour réussir, de nombreux postulats sont nécessaires. Après avoir clarifié la notion « d'aidant », les intervenants de cet atelier présenteront leur expérience où après des approximations, des tâtonnements, des essais et des erreurs, des incompréhensions et parfois des désaccords, cette coopération a pu se mettre en place, permettant aux aidants et aux accompagnants professionnels de se situer chacun dans leur rôle pour le bien-être de la personne concernée.

ATELIER 3

Soutenir les souhaits et désirs de la personne accompagnée, mais comment décrypter ?

ANIMATEURS : Sandrine TURBET-DELOF / Patrick TARIOL

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la place de la personne a été remise au centre de l'action. Il s'agissait alors de s'éloigner d'une logique d'infantilisation et de placer la personne en tant qu'acteur et citoyen, apte à donner son avis, à coopérer, voire coconstruire ce qui lui est proposé en matière de soins comme d'accompagnement. Les Conseils de la Vie Sociale en sont la partie émergée.

Être à l'écoute des besoins, des désirs, mais aussi des souffrances de chacune et chacun ; puis adapter les réponses en fonction des capacités et des difficultés de chacun est un enjeu permanent de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Il paraît aisé de répondre lorsque les besoins sont clairement exprimés, mais la plupart du temps, il s'agit pour les professionnels de décrypter, décoder, interpréter, en n'étant jamais certains que cette interprétation soit tout à fait exacte et que la réponse soit tout à fait adaptée. L'écoute active, en questions ouvertes, en communication non verbale, en aide à l'expression des émotions est déterminante.

Notons que parfois, les besoins exprimés par les personnes bousculent l'entourage de la personne, professionnels comme aidants. Recueillir, comprendre et favoriser l'expression demande non seulement de l'écoute et de l'observation, mais aussi et surtout d'être attentifs à adopter une attitude positive dans ce dialogue. Et même en étant vigilants, les professionnels sont conscients que l'expression de la personne accompagnée restituée n'est pas certaine à 100 %. Ici, il est nécessaire de travailler sur les temporalités. Les objectifs du projet vus par le résident et les nécessités de service ou l'expérience des accompagnants peuvent s'opposer, rarement sur leurs fondements, mais régulièrement sur les étapes nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Des tensions et des incompréhensions peuvent apparaître et l'important alors est qu'elles n'annihilent pas la démarche.

Être parent d'une personne lourdement handicapée renforce chez certaines familles le sentiment de protection envers l'adulte fragilisé, ce qui rend encore plus difficile le fait d'aborder le travail de réflexion autour de son autonomie. Les familles, comme professionnels, doivent décrypter, décoder, interpréter, chacun dans leur propre subjectivité. De ce fait, parfois l'expression des personnes concernées n'est pas traduite de la même manière par l'entourage et les accompagnants professionnels, à l'origine de tensions ou d'incompréhension.

La pandémie de COVID-19 et le confinement ont profondément bouleversé la vie des quelques dix millions de personnes handicapées en France. Entre inquiétudes pour leur santé, manque de masques et débrouille, personnes accompagnées, professionnels et familles ont tous rencontré des difficultés. Le confinement, immensément long a rappelé à tous, au-delà de certaines habitudes, que la personne accompagnée pouvait s'opposer à une visite, en refusant d'être amenée vers ses proches. En effet, ces visites ne pouvaient se faire « qu'à la demande des résidents ». Autrement dit, il serait nécessaire de compléter le titre de ces journées « viens chez moi SI JE VEUX, mais ne viens pas si je ne t'y autorise pas ! ». Comment explique-t-on alors à une mère que son fils exprime le fait qu'il ne veut pas la voir ?

D'autres situations bousculent les certitudes de ceux qui reçoivent l'expression des personnes accompagnées. Le désir d'enfant des personnes en situation de handicap définit de nouveaux enjeux entre la personne concernée, son entourage, les professionnels qui l'accompagnent et ce potentiel futur nouveau-né. Le désir d'habiter hors les murs d'une institution est aussi une grande question qui inquiète parfois à juste titre, parfois de manière excessive, ceux qui entourent les personnes concernées.

À partir de différentes situations et par la présentation d'outils spécifiques, l'objectif de l'atelier sera de comprendre et d'analyser les tensions entre l'expression des personnes, la manière dont on la reçoit, la manière dont on l'accepte, et ce qu'on en fait.



ATELIER 4

Foyer de vie, foyer d'hébergement, construire son habiter à partir d'une notification MDPH et une aptitude au travail

ANIMATEURS : Ludovic DOS SANTOS / Nathalie GAUZIN / Marc LACOME

L'objectif de cet atelier est de décrire et d'appréhender les processus à l'œuvre dans une triple tension improbable pour un profane (handicap/capacité au travail/habiter) générant des paradoxes continus.

Un Foyer de Vie, comme un Foyer d'Hébergement, accompagne les personnes dans un périmètre déterminé. Être accompagnée dans ce périmètre permet à la personne de s'inscrire dans un projet d'habiter. Mais dès que les situations des personnes changent, elles précarisent leur droit à se maintenir dans leur lieu de vie. C'est le cas, par exemple, quand leur état de santé se détériore, que ce soit en termes de santé physique ou psychique, réduisant leur capacité à agir et la possibilité de maintenir leur accompagnement. Les transitions sont des étapes sensibles.

L'accès d'un jeune à un lieu de vie qui marque l'accès à l'âge adulte est clairement différent de celui d'un jeune en établissement de l'enfance qui habite chez ses parents et est hébergé en ESMS.

La retraite est aussi un grand enjeu. Comme tout travailleur, la personne en situation de handicap doit faire valoir ses droits à la retraite. Toutefois, si son lieu de vie est conditionné par le fait qu'elle travaille, que se passe-t-il alors pour elle ? Après avoir vécu parfois des dizaines d'années dans ce lieu, qu'il soit collectif ou individuel, elle doit partir, être orientée vers des dispositifs qui sont encore à construire ou consolider (PHV, EHPAD...). Le problème est profond car nombre d'unités sont créées afin de pallier ces situations sans réellement être encore inscrites dans une politique publique claire et cohérente. On peut d'ailleurs déplorer ce manque d'anticipation, car depuis 20 ans et les premiers travaux s'intéressant aux personnes vieillissantes en situation de handicap, notamment ceux du CREAI Languedoc-Roussillon, les enjeux et les besoins sont connus de tous.

Un regard naïf sur ces trajectoires conditionnées par la notification MDPH et la capacité de travail interrogerait alors la manière de promouvoir le pouvoir d'agir, ou dans un autre vocable l'autonomie et ne parlons pas de la continuité de parcours.

Soulignons aussi, qu'au sein des établissements, les personnes accompagnées ont des profils multiples. Si le handicap est apparu dans l'enfance, les enjeux ne sont pas les mêmes que s'il est apparu du fait d'un accident de la vie. Si le handicap est psychique ou physique, l'accompagnement est différent.

Seront aussi appréhendées les questions autour des modes d'habitat collectif, de colocation, en appartement au sein d'un collectif et en appartement « en diffus ». Ce panel d'offres est un support utile aux professionnels pour permettre aux personnes de se saisir d'opportunités pour exercer leur pouvoir d'agir.

Le système fait finalement fonctionner les FV et FH comme des lieux de passage, au sein desquels on entre, on y vit pendant parfois des dizaines d'années mais aussi dont on sort.

Cet atelier a pour ambition de traiter ces questions, de partager des expériences de terrain de professionnels et d'entendre le point de vue de personnes concernées au travers de récits de vie.

ATELIER 5

Habiter un établissement, vivre dans un territoire

ANIMATEURS : Frédéric VANDAMME, Antoine FRAYSSE

Droit commun, milieu ordinaire... Ces deux expressions, largement utilisées par les acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, revêtent pourtant une connotation particulière : qu'est-ce que le droit commun dans une République où les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ? Qu'est-ce que le milieu ordinaire dans une société où il est reconnu à chaque citoyen les mêmes droits, dans une nation qui condamne toutes formes de discrimination ?

Ces deux expressions donnent ainsi le sentiment d'une frontière entre différentes catégories de citoyens, des quelconques, des ordinaires, des banaux, et d'autres extraordinaires, bénéficiant d'un droit dérogatoire aux autres communs.

L'admission en établissement, qui constitue un logement, est telle que « l'usager » prend dès lors le statut de résident. Est-ce que l'institution dans son caractère collectif serait un logement hors du commun ? Qu'en serait-il de toutes les colocations, de toutes ces familles qui habitent sous un même toit, où « chez soi » est aussi « chez l'autre » avec les contraintes, droits, devoirs, obligations, bonheurs, plaisirs et désagréments qui en résultent.

Le résident habite donc l'institution, vit dans son territoire où il rencontre ses voisins, qu'il invite parfois (ou se fait à son tour inviter), il est client des commerces, il supporte les sportifs de sa ville, il est membre des associations locales, il est électeur et peut participer au choix de son maire.

Dès lors, comment penser un projet d'établissement qui permette véritablement cette pleine reconnaissance de l'égalité des droits « ordinaires » ? Comment aider et agir pour que le commerçant accueille celui qui achète, et plus seulement celui qui accompagne ? Comment apprendre à faire la queue au cinéma sans se prévaloir d'un passe-droit pour son statut de situation de handicap ? Quelles relations avec nos élus qui en appellent à leurs suffrages ? Avec nos associations et clubs locaux pour l'accueil de bénévoles, de supporters ou de membres ?

À travers le témoignage de professionnels de la MAS L'ORRI, et du témoignage de personnes concernées, cet atelier a pour ambition d'ouvrir le débat sur les apports de l'action des professionnels de MAS/FAM/FH sur l'environnement des personnes, sur le territoire d'implantation de l'établissement pour permettre aux personnes accompagnées d'être libres de leurs choix et participer pleinement à la vie de leur territoire.

ATELIER 6

Travailler en établissement : conjuguer les écarts entre représentations, formations, pratiques et les possibles d'intervention

ANIMATEURS : Yvonne RIBA / Lysiane ASCOLA

La loi 2002-2 est venue poser un cadre légal et des outils de contrôle qui encadrent la prise en charge et l'accompagnement des résidents en structures médico-sociales.

Dès leur admission, l'établissement devient leur habitat et eux deviennent des résidents.

Les professionnels viennent donc travailler au domicile de ceux-ci.

Les formations professionnelles amènent des apports théoriques, des connaissances, des savoir-faire, mais nombreux sont les écarts entre la théorie et la pratique, d'autant plus dans nos métiers de l'humain.

Qu'en est-il de l'apprentissage de la posture professionnelle et du savoir-être ?

Le cadre réglementaire et les outils de la loi sont connus des apprenants, mais l'essentiel est de faire du lien entre ces outils et leur application concrète dans le quotidien du résident et de lui permettre d'exprimer ses désirs, ses envies, ses besoins, ses attentes...

La relation qui se noue, entre les professionnels et les résidents dans l'accompagnement au long court, permet d'avoir une connaissance fine de la personne, mais cette connaissance n'est-elle pas parfois un frein aux possibles ? Ce lien demande de garder une juste distance ? Une juste proximité ?

L'arrivée de jeunes professionnels avec beaucoup de possibles réalisables ou non permet une nouvelle perception du résident, dans l'évaluation de ses capacités et compétences.

L'expérimentation prend alors toute sa place dans l'accompagnement, les pratiques sont questionnées.

La bienveillance des professionnels en poste, leur soutien, leurs explications, leurs questionnements sur la cohérence entre les propositions faites et le PAP du résident font la richesse du travail d'équipe.

Pour autant, au bout d'un certain nombre d'années, comment continuer à exercer ce métier en gardant l'envie, la fraîcheur, l'entrain, la motivation ? Comment faire que les prestations proposées restent innovantes, créatives et réalistes et centrées sur les souhaits et potentialités des personnes tout en osant ouvrir de nouvelles portes ?

Comment faire pour articuler les connaissances, les savoirs, les idées de l'ensemble des professionnels qui interviennent dans l'accompagnement des résidents ?

Deux temps permettront de mettre en exergue ces problématiques. Le premier s'appuiera sur un regard croisé de professionnels formés dans les années 2000 ou avant et d'autres tout juste issus de leur formation. Ce temps vaudra expliciter la manière dont les savoirs issus de la formation viennent se confronter aux réalités de terrain. Il sera question ici de comprendre les modalités de collaboration entre les professionnels permettant de construire des accompagnements positifs pour les personnes, malgré les différences de représentations, d'expériences et de savoirs.

Le second temps sera consacré à la cuisine. Habiter dans un établissement, c'est aussi manger dans l'établissement. Il sera question ici, de décrire la place et le rôle de ces professionnels, qui ne sont pas formés à l'accompagnement mais qui pour autant agissent au sein de la structure, souvent de manière directe avec les résidents et les professionnels de l'accompagnement.

Il sera question dans cet atelier de la construction des professionnalités, du travail de coopération et de la construction des savoirs expérientiels issus de la pratique.

Informations pratiques

TARIFS

450 € par personne

Prise en charge des journées dans les dispositifs de formation

Numéro d'organisme de formation : 91340336034

N° Agrément OGDPC : 6055 - Organisme référencé UNIFAF

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions : https://journées.creaiors-occitanie.fr/mas_fam_FV_FH_2021_toulouse/

Lieu : Centre de Congrès Pierre Baudis : <https://www.centre-congres-toulouse.fr/fr>

EN TRAIN

Gare SNCF Toulouse Matabiau

<http://www.sncf.com/>

Accès possible en métro depuis la gare : Ligne A Direction Basso

Combo jusqu'à Jean-Jaurès puis ligne B Direction Borderouge jusqu'à Compans Caffarelli.

EN BUS

Le Centre de Congrès Pierre Baudis est desservi par les lignes 31, 45, 63, L1, Navette Aéroport

EN MÉTRO

L'arrêt de la ligne B Compans Caffarelli est situé à 1 minute à pied du Centre des Congrès.

EN TRAM

Arrêt : Palais de justice puis ligne B arrêt Compans Caffarelli.

Pour toute précision complémentaire, consultez www.tisseo.fr/

STATIONNEMENT

Accès direct au parking Q-Park privé de 1000 places.

ACCESSIBILITÉ : Accès en fauteuil possible dans l'ensemble des espaces

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation, l'information doit être transmise par écrit (@ ou postal) au CREAI-ORS OCCITANIE avant le 16/10/2021. Les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 50 euros par participant, correspondant aux frais administratifs. Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte et le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacements de participants, formulées par écrit seront admises à tout moment.

En cas de report, vous pourrez maintenir votre inscription aux nouvelles dates proposées ou obtenir un remboursement intégral avant le 16/10/2021. Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte et le montant des frais d'inscription restera dû.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

CREAI-ORS Occitanie

235 allée Sacha Guitry – BP 35567 –

34072 MONTPELLIER CEDEX 3

accueil@creaiors-occitanie.fr

04 67 69 25 03 | 05 61 53 11 46